

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 décembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Paul BOEDÉC**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Petite enfance : convention partenariale 2022/2024 pour le fonctionnement du lieu
d'accueil enfants parents (LAEP) 'La Cabane' à Briec**

Il s'agit de signer la convention partenariale entre la CAF, le conseil départemental du Finistère, le Sivom du pays Glazik, la ville de Briec et Quimper Bretagne Occidentale concernant l'organisation du LAEP « La Cabane » pour 3 ans.

Le lieu d'accueil enfants-parents « La cabane » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge. C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue.

Quimper Bretagne Occidentale est gestionnaire du lieu.

La convention précise les modalités de mise à disposition :

- par le conseil départemental du Finistère, d'une auxiliaire de puériculture ;
- par le Sivom, des locaux modulaires situés Place de Ruthin à Briec et d'une animatrice ;
- par la ville de Briec, d'une animatrice.

La caisse d'allocations familiales soutient financièrement le LAEP par le versement d'une prestation de service.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Conseil départemental La ville de Briec et le Sivom pour 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.